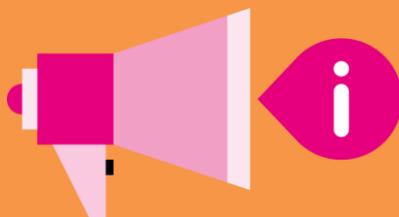




LES MESSAGES DES RESTOS



À l'attention des candidat(e)s à l'élection présidentielle

Février 2017

ENGAGEMENTS DES CANDIDAT(E)S À L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE 2017

Soutenir les valeurs des Restos 4

Un accueil inconditionnel

- Assurer l'effectivité du principe d'inconditionnalité de l'accueil dans l'application de toutes les politiques publiques.
- Accroître et adapter les moyens consacrés à toute la chaîne d'hébergement pour que l'inconditionnalité de l'accueil puisse être une réalité.
- Préserver la sanctuarisation des lieux d'aide humanitaire en les protégeant des interventions policières et mettre fin aux poursuites contre les bénévoles qui, en toute bonne foi, apportent conseils et aide aux étrangers.

Une aide gratuite

- Lutter contre les discours simplistes et stigmatisants sur la notion d'assistanat.
- Reconnaître la légitimité et l'importance de l'action des associations d'inclusion sociale et la plus-value qu'elles apportent à la cohésion sociale.

L'importance de l'indépendance associative

- Adopter une position claire s'agissant des relations entre les associations et les pouvoirs publics.
- Reconnaître et garantir l'indépendance des associations : elle est gage de dynamisme, d'innovation et d'efficacité de l'aide sociale.

L'apparition de nouvelles formes de précarité appelle à une action forte et concertée des pouvoirs publics 7

Nouvelles formes de précarité et nouveaux publics accueillis

- Réaffirmer, sur le plan des principes comme sur le plan budgétaire, la centralité de la veille sociale (maraudes, aide aux gens de la rue, aide d'urgence) dans les politiques de solidarité de l'État afin de permettre une action à la hauteur de l'urgence sociale actuelle.
- Prendre en compte les nouvelles formes d'exclusion (femmes seules, familles, jeunes, ruraux... et autres formes de grande exclusion jusqu'ici inédites)
- Reconnaître la légitimité des associations comme interlocuteurs des pouvoirs publics en raison de leur présence sur le terrain qui leur permet de détecter, en amont, des évolutions profondes.

Le développement d'une précarité en milieu rural

- Répondre à l'enjeu de la pauvreté silencieuse en milieu rural en luttant contre l'isolement, en soutenant les initiatives qui permettent de favoriser l'inclusion sociale et territoriale des plus démunis.

L'action des Restos vise à assurer l'inclusion sociale et l'insertion durable des personnes accueillies 9

L'insertion par l'activité économique (IAE)

- Adapter le cadre juridique de l'IAE pour mieux prendre en compte la spécificité de tous les acteurs et laisser plus de place à l'expérimentation dans les structures d'insertion.
- Développer la formation pour les salariés en insertion et leur en faciliter l'accès.

- À moyen et long terme, garantir la stabilité de ce cadre juridique et l'augmentation des moyens budgétaires consacrés à l'IAE.

De l'hébergement au logement pour réussir une insertion durable

- Faire de la résorption de l'engorgement de l'hébergement d'urgence une priorité, en accroissant les capacités d'accueil et en fluidifiant le passage de l'hébergement au logement.
- Développer les alternatives aux nuitées hôtelières.
- Agir fortement pour la construction de logements sociaux – en mettant l'accent sur les logements très sociaux – et la mobilisation du parc privé afin de rendre la fluidité entre hébergement et logement effective.
- Clarifier le régime de l'intermédiation locative en renforçant son rôle et sa mission, et accompagner davantage, sur le plan financier, les acteurs désireux de s'engager dans une telle démarche.
- Donner sa pleine effectivité au DALO dans un contexte marqué par une hausse du nombre des refus de la part des commissions de médiation.

La pauvreté n'est pas que monétaire : l'inclusion sociale passe également par l'acquisition de savoirs de base et par l'accès à la culture et aux loisirs

- Préserver et consolider les dispositifs publics favorisant l'acquisition et la maîtrise des savoirs de base pour les plus défavorisés.
- Soutenir l'ANCV dans sa mission pour garantir le financement de l'aide aux départs en vacances.

L'insertion passe également par l'accès aux droits et aux institutions

- Répondre aux défis de la dématérialisation des services publics tout en luttant contre la fracture numérique.

Une action qui exige des moyens conséquents 14

Le soutien de la puissance publique

- Préserver la loi Coluche (dispositif fiscal d'incitation au don), notamment dans le contexte de l'introduction du prélèvement à la source.
- Intégrer systématiquement à l'évaluation du coût budgétaire des dispositifs fiscaux d'incitation au don une estimation du coût budgétaire et social induit par une remise en cause de ces derniers.

La valeur ajoutée du bénévolat

- Agir pour favoriser le bénévolat des actifs, en envisageant notamment des aménagements du temps de travail.
- Valoriser l'engagement associatif dans les cursus universitaires pour favoriser le bénévolat des étudiants.
- Poursuivre les efforts de simplification du cadre juridique applicable au bénévolat afin de réduire les effets dissuasifs d'une réglementation trop lourde.

Les dons de produits alimentaires

- Défendre fortement le FEAD lors des négociations européennes autour du cadre financier pluriannuel 2021-2027 qui s'engageront au cours du prochain quinquennat.
- Étendre le système de dons agricoles dans un objectif de généralisation à tous les produits, afin de permettre à l'ensemble des producteurs désireux de donner des denrées de le faire.
- S'engager à accompagner les associations dans l'application de la loi Garot de lutte contre le gaspillage alimentaire, en les aidant à anticiper les effets qu'elle induira.

Soutenir les valeurs des Restos

1. Un accueil inconditionnel

Engagements des candidat(e)s à l'élection présidentielle

- ✓ Assurer l'effectivité du principe d'inconditionnalité de l'accueil dans l'application de toutes les politiques publiques.
- ✓ Accroître et adapter les moyens consacrés à toute la chaîne d'hébergement pour que l'inconditionnalité de l'accueil puisse être une réalité.
- ✓ Préserver la sanctuarisation des lieux d'aide humanitaire en les protégeant des interventions policières et mettre fin aux poursuites contre les bénévoles qui, en toute bonne foi, apportent conseils et aide aux étrangers.

- ➔ Préserver l'accueil inconditionnel fondé sur le seul critère d'urgence humanitaire et défendre l'approche spécifique et vertueuse des Restos : l'inconditionnalité comme garantie de la protection des publics les plus fragiles

Les Restos ont fait le choix, depuis l'origine, d'ouvrir leurs centres à tous ceux qui sont dans la détresse, **sans autre critère que leur situation humanitaire**. Dans les centres de distribution, une première aide d'urgence est offerte à toute personne qui se présente, de manière inconditionnelle. Par la suite, l'accès à l'aide alimentaire n'est conditionné qu'aux seules ressources selon un barème défini par l'association. Enfin, les autres activités d'inclusion sociale proposées dans les centres restent accessibles à toute personne qui en fait la demande, quelles que soient ses ressources.

Parallèlement à l'action des centres, les personnes les plus en rupture et les plus éloignées des dispositifs d'aides (« gens de la rue ») peuvent bénéficier dans la rue d'une aide immédiate et gratuite (maraudes, camions et bus du cœur) sans conditions ni inscription préalable.

Valeur primordiale des Restos, **cet accueil inconditionnel est indispensable pour nos activités afin de ne pas créer davantage d'exclusion** et de pouvoir proposer une aide à tous les publics qui en auraient besoin.

- ➔ Garantir les conditions matérielles et politiques de cet accueil inconditionnel

Pour que l'inconditionnalité puisse être une réalité sur le terrain, les moyens consacrés à l'hébergement d'urgence doivent être considérablement accrus (cf p. 10).

Surtout, **les Restos se battent pour que soit préservée, dans la durée, la sanctuarisation des lieux d'aide humanitaire**, notamment en les protégeant des interventions policières ou de toute forme de contrôle de la situation des personnes accueillies. A ce titre, il est primordial que le cadre juridique mis en place en 2009 – grâce à une initiative des Restos du Cœur – et qui assure **une immunité aux associations d'aide humanitaire**, soit préservé et approfondi dans la continuité des engagements pris en ce sens par les pouvoirs publics.

2. Une aide gratuite

Engagements des candidat(e)s à l'élection présidentielle

- ✓ Lutter contre les discours simplistes et stigmatisants sur la notion d'assistanat.
- ✓ Reconnaître la légitimité et l'importance de l'action des associations d'inclusion sociale et la plus-value qu'elles apportent à la cohésion sociale.

➔ Défendre le principe essentiel de gratuité de l'aide

Les dispositifs gratuits et les dispositifs payants sont complémentaires : certains publics ne disposent d'aucune ressource, et ne peuvent dès lors payer un prix, même minimal. De plus, et plus fondamentalement, la « **dignité** » **des bénéficiaires ne dépend pas du versement ou non d'une contrepartie monétaire** : la stigmatisation qui peut exister lorsqu'on bénéficie d'une aide alimentaire est aussi forte que l'on paye ou non une partie de l'aide. **L'idée selon laquelle payer permettrait de préserver la dignité des personnes repose sur un jugement moral simpliste et non démontré.** La remise en cause de la gratuité de l'aide n'aboutirait qu'à une précarisation accrue des publics les plus fragiles, alors que le projet de notre association s'inscrit au contraire dans une démarche d'inclusion globale et durable des personnes.

➔ Faire changer le regard de la société sur les personnes en situation de précarité et refuser la notion stigmatisante, agressive et réductrice d' « assistanat »

En aucun cas l'aide apportée aux bénéficiaires n'a pour effet de les maintenir dans une situation de dépendance. En effet, l'aide alimentaire est la porte d'entrée – essentielle et nécessaire – vers un **accompagnement global et personnalisé** afin de permettre aux bénéficiaires **de surmonter les difficultés qu'ils rencontrent et de se réinsérer durablement dans la société.**

Par ailleurs, grâce aux bénévoles, les Restos peuvent jouer un rôle de témoin de la situation des personnes aidées. Nous constatons ainsi chaque jour que, **loin de « profiter » d'un système finançant leur inactivité, les bénéficiaires de l'aide veulent s'en sortir et agissent concrètement** pour retrouver leur autonomie lorsqu'on leur en donne l'opportunité et les moyens. Parmi les 926 000 personnes accueillies par les Restos en 2015-2016, **des milliers ont retrouvé le chemin de l'insertion grâce à notre association**, par exemple en retrouvant un emploi. Les Restos sont en effet un moteur du retour à l'emploi comme l'illustrent les chiffres de nos actions d'insertion par l'activité économique : 52% des personnes accompagnées sur l'ensemble de nos ateliers et chantiers d'insertion (ACI) en 2015-2016 en sont sorties avec une formation, un emploi durable ou de transition.

➔ Grâce à un maillage territorial dense, l'action des Restos exerce un rôle de « soupape » en période de crise, qui bénéficie à la cohésion sociale

Au-delà du cas individuel de chaque bénéficiaire, il est important de prendre conscience de **l'utilité collective, pour l'ensemble de la société, de l'action des Restos.** L'impact social de cette action est majeur : le maillage territorial très dense assuré par les 71 000 bénévoles permet d'atteindre autour d'un million de personnes, et fait de notre association un moteur de cohésion sociale. L'exigence très forte de neutralité qui est au cœur de l'action des Restos renforce encore

cet impact social, en permettant à l'association de tisser des liens de confiance avec des publics souvent éloignés ou parfois en rupture vis-à-vis des institutions publiques.

3. L'importance de l'indépendance associative

Engagements des candidat(e)s à l'élection présidentielle

- ✓ Adopter une position claire s'agissant des relations entre les associations et les pouvoirs publics.
- ✓ Reconnaître et garantir l'indépendance des associations : elle est gage de dynamisme, d'innovation et d'efficacité de l'aide sociale.

⇒ L'autonomie des associations vis-à-vis des pouvoirs publics est essentielle pour le dynamisme du tissu associatif

L'indépendance de notre association permet, depuis 31 ans, l'adhésion libre des citoyens, des collectivités, des artistes ou des entreprises à notre projet associatif, que ce soit sous la forme d'une action bénévole, de dons ou de contributions en nature, etc. Et c'est grâce à ce recours massif au bénévolat et à la générosité des donateurs que les Restos parviennent à déployer une action de terrain bien plus conséquente que ce que le seul financement public permettrait. En d'autres termes, **l'indépendance des Restos est la garantie de l'efficacité de notre action associative dont l'effet de levier est considérable (cf *infra*)**.

Les financements publics sont essentiels au bon fonctionnement des Restos. **Pour autant, ces financements ne sauraient être considérés comme la rémunération d'une prestation**, donnant une autorisation tacite aux pouvoirs publics pour chercher à influencer sur les priorités et les modes d'action des Restos. En effet, accepter de soumettre les associations aux priorités des pouvoirs publics reviendrait à les inscrire dans une perspective proche de celle d'une délégation de service public, dangereuse pour le dynamisme associatif. Cette approche entraverait la liberté de l'association et celle des bénévoles détenteurs de l'expertise du terrain. **Les bénévoles ont besoin de définir et d'adhérer librement à leur projet associatif.**

⇒ Rappeler que l'autonomie associative implique de laisser les associations libres de décider si elles souhaitent mutualiser leurs pratiques ou non

Le souci de rationaliser et d'optimiser l'usage de l'argent public est légitime et compréhensible. C'est d'ailleurs le sens de la démarche des Restos consistant à rationaliser et mutualiser l'usage de leurs propres équipements afin de diminuer les coûts logistiques qu'ils induisent.

Pour autant, deux écueils doivent être évités : d'une part, les mutualisations systématiques de locaux et de pratiques entre associations présentes sur un même territoire ; d'autre part, la sectorisation territoriale de l'action des associations à l'instigation des pouvoirs publics. En effet, une logique de mutualisation trop poussée risque d'entraver **la liberté de choix des bénéficiaires, des bénévoles ou des donateurs entre plusieurs projets associatifs**, ce qui met à mal la capacité des associations elles-mêmes à fédérer la générosité du public et à déployer leurs projets.

La priorité doit rester la **qualité de la réponse apportée aux besoins des plus démunis**, que favorisent la **complémentarité** et la diversité des projets associatifs plutôt que leur homogénéisation sur la base du plus petit dénominateur commun.

- Rejeter les initiatives tendant à reporter la charge du service public sur les acteurs associatifs en respectant la place et le rôle de chaque acteur

La réduction des points d'accueil physiques des services publics d'une part et la complexité des dispositifs publics d'autre part placent les bénévoles dans un positionnement ambigu. Ils deviennent en effet souvent des **délégués de facto du service public**. Les pouvoirs publics doivent remédier à cette situation car les bénévoles n'ont pas vocation à assurer la mise en œuvre des dispositifs sociaux de l'État. **L'action associative complète mais en aucun cas ne doit remplacer celle de l'État et des collectivités** : il faut rechercher et préserver la diversité et la complémentarité des projets associatifs, entre eux et vis-à-vis des dispositifs publics, car c'est cette complémentarité qui permet d'apporter la meilleure réponse possible aux besoins des plus démunis.

L'apparition de nouvelles formes de précarité appelle à une action forte et concertée des pouvoirs publics

1. Nouvelles formes de précarité et nouveaux publics accueillis

Engagements des candidat(e)s à l'élection présidentielle

- ✓ Réaffirmer, sur le plan des principes comme sur le plan budgétaire, la centralité de la veille sociale (maraudes, aide aux gens de la rue, aide d'urgence) dans les politiques de solidarité de l'État afin de permettre une action à la hauteur de l'urgence sociale actuelle.
- ✓ Prendre en compte les nouvelles formes d'exclusion (femmes seules, familles, jeunes, ruraux... et autres formes de grande exclusion jusqu'ici inédites)
- ✓ Reconnaître la légitimité des associations comme interlocuteurs des pouvoirs publics en raison de leur présence sur le terrain qui leur permet de détecter, en amont, des évolutions profondes.

Tandis qu'une part importante des publics accueillis était hier constituée d'hommes sans domicile fixe, seuls et âgés, nos bénévoles constatent quotidiennement sur le terrain que se développent de **nouvelles formes inédites de grande exclusion et de précarité** : mineurs isolés, familles nombreuses, ruraux, migrants, femmes seules, étudiants en situation de précarité, personnes âgées isolées... Le nombre **de familles et d'enfants à la rue, mal logés ou en hébergement d'urgence** est également en constante augmentation, et ce d'autant plus dans le cadre actuel de la crise des migrants. Ces nouvelles situations et formes de précarité rendent d'autant plus essentiel le rôle des Restos et de ses bénévoles.

2. Le développement d'une précarité en milieu rural

Engagements des candidat(e)s à l'élection présidentielle

- ✓ Répondre à l'enjeu de la pauvreté silencieuse en milieu rural en luttant contre l'isolement, en soutenant les initiatives qui permettent de favoriser l'inclusion sociale et territoriale des plus démunis.

Aux situations anciennes de précarité en milieu rural (petits exploitants, veuves âgées) s'ajoutent celles de néoruraux qui, récemment arrivés d'un milieu urbain, sont confrontés à une précarité croissante : ménages modestes conduits à se loger loin de la ville, familles déjà sévèrement confrontées à la pauvreté et espérant mieux s'en sortir à la campagne, etc.

L'isolement des personnes précaires est particulièrement fort dans ces territoires ruraux. Le tissu social des territoires ruraux apparaît en effet structurellement plus fragile que celui des territoires urbains et péri-urbains : services publics insuffisants, déserts médicaux, juridiques et sociaux, faible nombre de lieux et structures de socialisation, tendance des familles en difficulté à se replier sur elles-mêmes... Cette absence de tissu social marginalise ces familles, qui s'ancrent peu à peu dans une forme de pauvreté silencieuse. **À cet égard, les Restos, qui assurent un maillage territorial très dense grâce à leurs 2 112 centres d'activité, jouent un rôle primordial pour détecter l'isolement et tenter d'y apporter des solutions avec des dispositifs innovants, comme des centres d'activité itinérants.**

L'action des Restos vise à assurer l'inclusion sociale et l'insertion durable des personnes accueillies

Les actions d'accompagnement et d'insertion menées par les Restos répondent à la volonté de déployer une approche globale, de l'aide alimentaire jusqu'à la réinsertion durable. A partir de la porte d'entrée qu'est l'aide alimentaire, les différentes actions d'aide à la personne proposées par les Restos (ateliers de français, logement, emploi, accès aux droits, micro-crédit et conseil budgétaire, accès à la culture et aux loisirs, etc. ; cf. *infra*) ont pour but de stabiliser durablement le parcours des personnes accompagnées.

1. L'insertion par l'activité économique (IAE)

Engagements des candidat(e)s à l'élection présidentielle

- ✓ Adapter le cadre juridique de l'IAE pour mieux prendre en compte la spécificité de tous les acteurs et laisser plus de place à l'expérimentation dans les structures d'insertion.
- ✓ Développer la formation pour les salariés en insertion et leur en faciliter l'accès.
- ✓ À moyen et long terme, garantir la stabilité de ce cadre juridique et l'augmentation des moyens budgétaires consacrés à l'IAE.

➔ Grâce à un engagement bénévole fort, les Restos peuvent accueillir des publics très éloignés de l'emploi et se positionnent comme un acteur majeur de l'IAE

La valeur ajoutée considérable des actions d'IAE menées par les Restos réside premièrement en ce que les 102 ACI gérés par l'association **accueillent un public très éloigné de l'emploi** : les Restos assument un rôle de « dernier recours » pour des personnes en situation de grande exclusion. Par ailleurs, la valeur ajoutée du modèle d'IAE des Restos tient aussi et surtout à **l'action des bénévoles** qui complète l'action des conseillers en insertion professionnelle (CIP), grâce au développement d'une expertise réelle et à la **possibilité de consacrer davantage de temps à développer des actions d'inclusion sociale à destination des salariés en insertion**.

La réussite du modèle d'insertion porté par les ACI des Restos se manifeste dans les taux de sorties dynamiques enregistrés par ces derniers : en 2015-2016, ce sont ainsi 52% des salariés en insertion qui ont quitté leur ACI pour se diriger vers un emploi durable (13%), un emploi de transition (12%) ou une autre forme de sortie positive telle qu'une formation (environ 25%).

De plus, la valeur ajoutée des actions d'IAE menées dans les ACI des Restos tient aussi à leur capacité d'innovation : dans cette perspective, **un véritable « droit à l'expérimentation » doit être consacré par les pouvoirs publics**. Il faut reconnaître aux structures d'insertion la possibilité de mettre en œuvre des actions innovantes au niveau local afin d'adapter le plus finement possible l'accompagnement proposé aux publics accueillis et l'insertion de la structure dans le tissu socio-économique local : **les pouvoirs publics doivent soutenir le développement de ces expérimentations**.

➤ Développer la formation des salariés en insertion et leur en faciliter l'accès

La réforme de la formation professionnelle et la réforme de l'IAE adoptées en 2014 ont, malgré certaines avancées réelles, induit des effets négatifs qui, cumulés, pèsent sur les actions menées par les structures d'IAE (SIAE) des Restos. En effet, si le CDDI nouvellement créé par cette réforme permet de faciliter la gestion des contrats d'insertion par les SIAE, le double statut de salarié en insertion/demandeur d'emploi de catégorie E introduit une complexité particulière dans l'accès à la formation des salariés. Il est donc nécessaire d'adapter ce cadre juridique pour **garantir l'accès des salariés en insertion aux dispositifs de formation des demandeurs d'emploi**.

De manière générale, des engagements forts doivent être pris pour **développer l'offre de formation** des salariés en insertion dans une perspective de **sécurisation des parcours et d'insertion professionnelle durable**.

➤ Les Restos, moteur du retour à l'emploi

Enfin, les actions menées par les Restos pour l'emploi et le retour à l'emploi dépassent les seules actions d'IAE. Dans le cadre de l'action globale d'insertion dans laquelle s'inscrit l'association, les centres exercent diverses activités de **soutien à la recherche d'emploi (SRE)** : rédaction de CV et lettres de motivations, création d'un réseau de collaboration avec des structures comme Pôle Emploi, les missions locales ou des centres de formations... Par ailleurs, l'association « **Les Tremplins du Cœur** » permet aux personnes accueillies de retrouver une activité professionnelle de façon durable. Sa mission s'exerce à deux niveaux : favoriser l'accès des publics des Restos aux métiers en tension, et accompagner les entreprises partenaires des Restos dans leurs recrutements.

Le succès des activités d'IAE ou de soutien à la recherche d'emploi proposées par notre association sont la preuve même que, loin de les maintenir dans une situation de dépendance et « d'assistantat », l'aide apportée par les Restos aux bénéficiaires leur permet au contraire de s'inscrire dans une logique d'insertion durable et de sécuriser leur parcours.

2. De l'hébergement au logement pour réussir une insertion durable

Parce qu'il est lié à toutes les dimensions de la trajectoire d'insertion (accès aux droits, recherche d'emploi, conseil budgétaire, etc.), le logement est un **enjeu structurant pour l'insertion des personnes**.

La question du logement comporte deux composantes distinctes mais étroitement liées qui présentent des enjeux différents tant pour les acteurs associatifs que les pouvoirs publics : **l'hébergement d'une part, et le logement en tant que tel d'autre part**.

➤ Les enjeux en matière d'hébergement

Engagements des candidat(e)s à l'élection présidentielle

- ✓ Faire de la résorption de l'engorgement de l'hébergement d'urgence une priorité, en accroissant les capacités d'accueil et en fluidifiant le passage de l'hébergement au logement.
- ✓ Développer les alternatives aux nuitées hôtelières.

Les capacités d'accueil en hébergement d'urgence (HU) sont aujourd'hui saturées. Le principe de non-remise à la rue se traduit par un engorgement structurel de l'HU. Désormais, les CHU assument majoritairement des missions de stabilisation, et non plus de réponse à des situations d'urgence. L'HU ne peut pourtant pas, par définition, répondre aux enjeux (sanitaires, de confort...) inhérents à une démarche de stabilisation. **Il faut donc aujourd'hui que l'État s'engage fortement pour accroître les capacités d'HU.**

22% des personnes que nous accueillons aux Restos du Cœur **sont logées dans un logement précaire, hébergées dans un hôtel ou encore sans abri.** Parmi ces différentes situations, **l'hébergement à l'hôtel nécessite une attention particulière des pouvoirs publics.** En effet, le **recours aux nuitées hôtelières**, en plus d'être un mode d'hébergement extrêmement coûteux, **ne peut en aucun cas constituer une solution adaptée sur le long terme** : les conditions de logement y sont souvent désastreuses et, surtout, l'hébergement en hôtel tend à isoler les familles des structures sociales, médicales ou encore scolaires.

Par ailleurs, il faut aujourd'hui aller au-delà du simple hébergement d'urgence : l'hébergement doit être accompagné de mesures d'inclusion sociale pour que les personnes puissent en sortir. Les moyens adéquats doivent être mobilisés pour assurer les activités d'aide alimentaire ou par exemple les cours de français indispensables à l'insertion des personnes hébergées, et pour reconnaître l'action des associations qui assurent ces activités à la place de l'État lorsque celui-ci tend à se désengager de ces dispositifs.

Enfin, la question de l'hébergement est évidemment étroitement liée à celle du logement, et l'une des meilleures façons pour les pouvoirs publics de résorber l'engorgement de l'hébergement d'urgence est **de fluidifier le passage de l'hébergement au logement, notamment en agissant sur des leviers tels que la construction de logements sociaux, les systèmes d'intermédiation locative ou encore le DALO dont la pleine effectivité doit être assurée.**

➤ Les enjeux en matière de logement

Engagements des candidat(e)s à l'élection présidentielle

- ✓ Agir fortement pour la construction de logements sociaux – en mettant l'accent sur les logements très sociaux – et la mobilisation du parc privé afin de rendre la fluidité entre hébergement et logement effective.
- ✓ Clarifier le régime de l'intermédiation locative en renforçant son rôle et sa mission, et accompagner davantage, sur le plan financier, les acteurs désireux de s'engager dans une telle démarche.
- ✓ Donner sa pleine effectivité au DALO dans un contexte marqué par une hausse du nombre des refus de la part des commissions de médiation.

Les logements sociaux restent en nombre insuffisant. L'augmentation des constructions constatées ces dernières années s'est concentrée sur les logements sociaux intermédiaires, et les logements très sociaux restent en proportion peu élevée au regard des besoins des grandes agglomérations. La loi SRU est encore insuffisamment appliquée sur le terrain. Enfin, la mobilité est extrêmement faible au sein des logements sociaux : en Ile-de-France, le taux de rotation n'est que de 7% (4% dans Paris).

Cette situation se traduit par des difficultés persistantes d'accès au logement, de « sortie par le haut » pour les personnes sans-abri ou hébergées, ce qui sclérose le dispositif. L'objectif de fluidité entre hébergement et logement ne peut être atteint dans ces conditions. **La construction de nouveaux logements sociaux**, d'une part, **et la mobilisation du parc de logements privés**, d'autre part, apparaissent comme les deux leviers à privilégier pour remédier à cette situation.

Par ailleurs, les pouvoirs publics doivent **porter encore davantage le développement de l'intermédiation locative**, afin de réduire les nuitées hôtelières et les dépenses considérables qu'elles induisent. De plus, une action spécifique est nécessaire pour améliorer le dispositif des baux glissants : en pratique, les baux « glissent » mal, car les bailleurs sociaux sont souvent réticents à abandonner leur lien avec l'association et la garantie qu'il représente.

Enfin, **assurer la pleine effectivité du DALO doit être, aujourd'hui plus que jamais, une priorité pour les pouvoirs publics**, alors que le non-logement et le mal-logement restent au cœur des difficultés des personnes en situation de précarité et de fragilité sociale. Nombre de dossiers DALO sont aujourd'hui refusés sans raison légitime, notamment en raison de considérations de revenus. Il importe de rappeler aux bailleurs sociaux et aux commissions de médiation que l'appréciation de l'éligibilité d'un individu ou d'une famille au DALO doit se fonder sur l'incapacité durable des intéressés à obtenir l'attribution d'un logement social.

3. La pauvreté n'est pas que monétaire : l'inclusion sociale passe également par l'acquisition de savoirs de base et par l'accès à la culture et aux loisirs

Engagements des candidat(e)s à l'élection présidentielle

- ✓ Préserver et consolider les dispositifs publics favorisant l'acquisition et la maîtrise des savoirs de base pour les plus défavorisés.
- ✓ Soutenir l'Agence nationale pour les Chèques-vacances (ANCV) dans sa mission pour garantir le financement de l'aide aux départs en vacances.

- **Affirmer l'importance des actions d'alphabétisation et d'apprentissage de la langue française pour l'inclusion sociale et reconnaître le rôle primordial des associations dans ce domaine**

L'apprentissage du français et, plus largement, **l'alphabétisation dans tous les domaines revêtent une importance essentielle** pour aider les personnes accueillies à s'intégrer dans la société française. Les Restos ont ainsi accueilli, en 2015-2016, près de 6 000 apprenants dans 327 ateliers de français. Les besoins en la matière tendent à croître, en raison notamment du durcissement des critères d'éligibilité aux dispositifs publics existants, et rendent **d'autant plus importante cette action que les bénévoles Restos mènent avec des résultats très positifs.**

Aux côtés de ces ateliers de français, les Restos proposent également **93 ateliers d'accompagnement scolaire**. Enfin, **227 ateliers internet existent afin de lutter contre la fracture numérique**, véritable frein à l'insertion sociale.

- L'accès à la culture et aux loisirs sont aussi des outils d'inclusion sociale et des facteurs de redynamisation des personnes et des familles

Les Restos ont permis à 5 506 personnes de partir en vacances pour la première fois de leur vie en 2016 : alors qu'un Français sur deux ne part pas en vacances chaque année, ces actions représentent un enjeu majeur de cohésion sociale. **Le départ en vacances est en effet un outil d'inclusion qui permet aux personnes de se redynamiser**, de prendre du recul, de reconstruire le lien familial, de retrouver le sentiment de faire partie de la société « normale », de ramener des jeunes vers la scolarité... La valeur ajoutée de l'action des Restos est d'autant plus forte qu'il s'agit de la **seule association qui agit pour tous les publics en la matière** : loin de se limiter aux familles, les départs en vacances concernent aussi des personnes isolées en situation de grande exclusion.

Cependant, l'action des Restos en matière de départs en vacances ne saurait se passer de celle des pouvoirs publics, aussi il est essentiel **que les dispositifs existants soient maintenus : ANCV, aides de la CAF, aides régionales, etc.**

4. L'insertion passe également par l'accès aux droits et aux institutions

Engagements des candidat(e)s à l'élection présidentielle

- ✓ Répondre aux défis de la dématérialisation des services publics tout en luttant contre la fracture numérique.

Les Restos accueillent des populations très éloignées des institutions et des procédures administratives : **beaucoup de personnes accueillies sont ainsi dans une situation de rupture avec les institutions et les dispositifs de droit commun**. Cette distance, voire cette rupture, peuvent, selon les personnes, s'expliquer par un isolement, une insuffisante mobilité – surtout en milieu rural – ou encore une situation administrative irrégulière. Elles peuvent aussi résulter d'une insuffisante culture administrative, à laquelle il importe de remédier : l'accompagnement proposé par les Restos s'avère, dans cette perspective, essentiel.

Les associations qui, comme les Restos du Cœur, agissent pour **permettre à ces personnes de s'approprier leurs droits et de renouer le lien avec les institutions**, sont ainsi des partenaires des pouvoirs publics. Elles n'ont pas vocation à se substituer à ces derniers dans l'exercice de leurs missions de service public : leur rôle vise à informer et orienter des personnes qui, faute d'une telle médiation, demeureraient hors d'atteinte des dispositifs de droit commun.

L'action des Restos en matière d'accès aux droits est donc particulièrement importante, et ce d'autant plus que le développement des procédures dématérialisées et la fermeture des points d'accueil physiques se traduisent par un **déficit de contact humain dans les démarches administratives**. Cette dématérialisation est d'autant plus problématique dans les régions où il existe déjà une certaine fracture numérique, ou encore en milieu rural ou l'insuffisante mobilité des personnes les empêche souvent d'accéder aux services publics : la réduction du nombre des points d'accueil ne fait qu'amplifier ces phénomènes. L'action associative et en particulier celle des Restos, grâce à la densité de notre maillage territorial, permet de recréer ce contact humain qui est essentiel pour nouer un lien avec les publics très éloignés des institutions.

Une action qui exige des moyens conséquents

1. Le soutien de la puissance publique

Engagements des candidat(e)s à l'élection présidentielle

- ✓ Préserver la loi Coluche (dispositif fiscal d'incitation au don), notamment dans le contexte de l'introduction du prélèvement à la source.
- ✓ Intégrer systématiquement à l'évaluation du coût budgétaire des dispositifs fiscaux d'incitation au don une estimation du coût budgétaire et social induit par une remise en cause de ces derniers.

- Reconnaître la légitimité et l'efficacité des dépenses publiques liées aux politiques de solidarité

L'effet de levier des fonds publics (subventions ou dépenses fiscales) versés aux associations et notamment aux Restos **justifie pleinement l'existence de dispositifs fiscaux d'incitation aux dons**. En effet, les Restos du cœur déploient sur le terrain six fois plus de moyens que ce

Pour **1€ d'argent public** versé aux Restos, ces derniers déploient plus de **6€ de moyens sur le terrain**, sans compter la valeur ajoutée humaine !

qu'ils reçoivent sous forme de financements publics. Cela signifie que, **pour 1€ d'argent public versé aux Restos, ces derniers déploient plus de 6€ de moyens sur le terrain, sans compter la valeur ajoutée humaine !** Le retour sur investissement de ces dépenses, en termes de cohésion sociale, de lutte contre la précarité ou encore de réduction du coût social et budgétaire de la pauvreté, est considérable. Les dépenses de solidarité sont donc un **investissement dont la portée est majeure** pour préserver la cohésion sociale en période de crise.

- Préserver la loi Coluche, notamment dans le contexte de l'introduction du prélèvement à la source

La loi « **Coluche** », qui permet aux particuliers et aux entreprises de bénéficier d'une réduction d'impôts lorsqu'ils effectuent un don au profit d'une association caritative, exerce un fort effet d'entraînement sur les dons. Plus justifiée que jamais, cette loi est la preuve que l'État considère l'aide aux plus démunis comme une cause d'intérêt général prioritaire et doit être préservée, en particulier dans le cadre actuel de **réforme fiscale avec l'introduction du prélèvement à la source** dès 2017.

2. La valeur ajoutée du bénévolat

Engagements des candidat(e)s à l'élection présidentielle

- ✓ Agir pour favoriser le bénévolat des actifs, en envisageant notamment des aménagements du temps de travail.
- ✓ Valoriser l'engagement associatif dans les cursus universitaires pour favoriser le bénévolat des étudiants.
- ✓ Poursuivre les efforts de simplification du cadre juridique applicable au bénévolat afin de réduire les effets dissuasifs d'une réglementation trop lourde.

➤ **Souligner la valeur ajoutée du bénévolat, dont l'effet de levier et l'apport en termes de lien social et d'accompagnement individualisé sont essentiels**

Nos 71 000 bénévoles font des Restos du Cœur l'un des premiers réseaux bénévoles de France : le bénévolat est véritablement au cœur de notre modèle associatif, à tel point que la « valorisation » du bénévolat aux Restos (207 millions d'euros) représente plus que la totalité des emplois financiers de l'association.

La valeur ajoutée apportée par les bénévoles est claire, et ce de plusieurs points de vue. La grande diversité de leurs parcours et de leurs compétences permet de proposer un accompagnement complet des personnes, comme en témoigne l'exemple des ateliers et chantiers d'insertion (ACI). De plus, les bénévoles jouent **un rôle-clé pour la création de liens de confiance avec les bénéficiaires**. Ce contact humain et cette disponibilité hors de tout cadre institutionnel permettent de surmonter des réactions de défiance chez les publics les plus vulnérables. Enfin, les bénévoles assurent une fonction de lien social essentielle : notre modèle a ainsi montré son intérêt, dès lors qu'il permet de réintégrer l'accueilli dans les dispositifs de droit commun (santé, accès à la justice, aide aux démarches administratives, etc.).

➤ **Encourager l'engagement bénévole, en particulier des actifs et des étudiants**

L'enjeu est triple : encourager le bénévolat, ne pas le décourager et accorder aux bénévoles une reconnaissance à la hauteur de la valeur ajoutée apportée par leurs actions.

A cet égard, l'aménagement du temps de travail apparaît comme un enjeu central pour encourager le bénévolat des actifs. Si la possibilité d'un congé d'engagement bénévole reste conditionnée à l'appartenance du bénévole aux structures de gouvernance de son association, une extension des possibilités existantes en matière de don de RTT irait dans le bon sens.

Enfin, et de manière générale, la complexité du cadre juridique applicable au monde associatif dissuade encore de trop nombreux bénévoles potentiels. Les avancées réalisées ces dernières années par les pouvoirs publics en matière de simplification de la vie administrative des associations doivent être poursuivies.

3. Les dons de produits alimentaires

Engagements des candidat(e)s à l'élection présidentielle

- ✓ Défendre fortement le FEAD lors des négociations européennes autour du cadre financier pluriannuel 2021-2027 qui s'engageront au cours du prochain quinquennat.
- ✓ Étendre le système de dons agricoles dans un objectif de généralisation à tous les produits, afin de permettre à l'ensemble des producteurs désireux de donner des denrées de le faire.
- ✓ S'engager à accompagner les associations dans l'application de la loi Garot de lutte contre le gaspillage alimentaire, en les aidant à anticiper les effets qu'elle induira.

➔ Défendre fortement le FEAD lors de la négociation du budget européen 2021-2027

La renégociation budgétaire qui va s'engager dès 2017 représente un enjeu majeur. La France doit s'engager pour assurer la sécurité alimentaire européenne et préserver le FEAD dans la perspective de l'élaboration du prochain cadre financier pluriannuel de l'Union européenne. **Le FEAD, créé en 1987 grâce à l'action de Coluche, représente en effet une source essentielle d'approvisionnement pour l'aide alimentaire française** : pour la période 2014-2020, **499 millions d'euros** ont été attribués à la France et répartis entre quatre associations d'aide alimentaire. En 2015-2016, le FEAD représentait 14,4% des ressources des Restos.

➔ Sécuriser l'approvisionnement de l'aide alimentaire à moyen et long terme

Les besoins sont toujours considérables en matière d'aide alimentaire (132,5 millions de repas servis par les Restos durant la campagne 2015/16), et se maintiendront au cours des années à venir. Dans un contexte de raréfaction des ressources publiques, l'association est donc confrontée au défi de la diversification de ses approvisionnements pour l'aide alimentaire. Tous les niveaux de la chaîne alimentaire, depuis la production (dons agricoles) jusqu'à la distribution (« ramasses »), sont à prendre en compte dans la recherche de dons alimentaires.

Lutte contre le gaspillage, ramasse

Les pouvoirs publics doivent faire preuve d'une **vigilance toute particulière quant à l'application de la loi de lutte contre le gaspillage alimentaire, dite loi Garot**. L'enjeu sera notamment de s'assurer que les dispositions du décret publié fin 2016 soient respectées par tous les acteurs impliqués dans le don d'invendus alimentaires, avec comme objectif prioritaire **d'assurer la qualité et la valeur nutritive des dons**, car la lutte contre le gaspillage sert avant tout **l'objectif d'équilibre nutritionnel** qui guide l'action des Restos.

Dons agricoles

Enfin, il est également nécessaire d'adapter le cadre juridique de défiscalisation des dons pour le rendre encore plus incitatif s'agissant des dons agricoles aux associations caritatives. **L'objectif doit être de parachever le système** – aujourd'hui limité aux fruits et légumes (transformés et non-transformés), aux œufs et au lait – en le généralisant à tous les produits et en particulier aux viandes.